

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de Solgne

Séance du mercredi douze septembre deux mil dix-huit à 19 heures 00.

Sous la présidence de Monsieur STAMM, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Convocation adressée le 07 septembre 2018

### Membres présents : 08

Mesdames, messieurs Corinne BASTIEN, Jean-Claude BROUANT, Xavier FENOT, Vincent MERULLA, Norbert SCHOCH, Jean STAMM, Edwige TUAKLI, Francine WALZER;

### Membres absents et/ou excusés : 07

Mesdames, messieurs Marie-Christine DANCKOF, Jean-François FICARRA, Emmanuel JACQUOT, Henri KOHLER (procuration à Norbert SCHOCH), Sonia MUNEREZ, Philippe OCHEM, Charlène PIANT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la désignation de Madame Edwige TUAKLI, Secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### **24/2018 – Décisions Modificatives Budgétaires n°1 sur BP 2018. (7.1)**

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

Le Maire propose à l'assemblée des modifications budgétaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Accepte** les modifications budgétaires suivantes :

*Dépenses d'investissement :*

- ✓ Opération 10005, Voirie  
Article 2315, Installations, matériel et outillage techniques : - 15 000 €
- ✓ Opération 53, Maison de santé  
Article 2118, Autres terrains : - 25 000 €
- ✓ Opération 39, Bâtiments communaux  
Article 2313, Constructions : + 40 000 €

**Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.